

**DECISION**

N°.....**14**.....du .....**21 JAN 2025**.....

**Relative à l'organisation du concours de recrutement d'un (01) Technicien 3<sup>ème</sup> grade pour la fonction de Chargé du Suivi des Travaux Voiries et Aménagements Urbains au sein de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès**

**Le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès,**

- Vu le Dahir n° 1-58-008 du 4 chaabane 1377 (24 février 1958) portant statut général de la fonction publique (B.O. n° 2372 du 11 avril 1958) ;
- Vu le Dahir n°1-15-83 du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n° 111-14 relative aux régions, notamment ses articles 128 à 144 portant création des Agences Régionales d'Exécution des projets auprès des Régions ;
- Vu le Dahir n° 1-58-060 du 7 hija 1377 (25 juin 1958) réprimant les fraudes dans les examens et concours publics (B.O n°2388 du 1er août 1958) ;
- Vu le Dahir n° 1-03-195 du 16 ramadan 1424 portant promulgation de la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ;
- Vu le décret n° 2-05-72 du 29 chaoual 1426 (2 décembre 2005) relatif au statut particulier du corps des techniciens interministériels ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement n° 24-12-cab du 22 Octobre 2012 sur les modalités de recrutement au sein des établissements et entreprises publics ;
- Vu le statut du personnel de l'AREP de la région Fès-Meknès dûment approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 27 juillet 2017 tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu la loi cadre du personnel de l'AREP-FM au titre de l'année budgétaire 2024 telle modifiée ;
- Vu la nécessité du service.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Il est organisé par l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès (AREP-FM) un **concours de recrutement d'un (01) Technicien 3<sup>ème</sup> grade pour la fonction de Chargé du Suivi des Travaux Voiries et Aménagements Urbains.**

Les missions principales et les domaines de compétences requises pour ledit poste sont fixés dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

**Article 2 :**

Ce concours est ouvert aux candidates et candidats de nationalité marocaine âgés de 18 ans au moins à 40 ans au plus, intéressé-e-s par le poste précité, et remplissant obligatoirement les conditions suivantes :

Poste	Diplôme et Certification	Expérience professionnelle justifiée
Technicien 3 <sup>ème</sup> grade (Chargé de Suivi des Travaux Voiries et Aménagements Urbains)	❖ Diplôme type bac+2 (DTS, BTS, DUT...) en Génie Civil, Routes, BTP ou toute spécialité connexe	Une première expérience professionnelle en relation avec le poste serait un atout (stages...)

**Article 3 :**

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CIN ;
3. Copie du Diplôme ;
4. CV portant la photo, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat.

**Article 4 :**

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par mail à l'adresse suivante : [DRHAJ@arepfm.ma](mailto:DRHAJ@arepfm.ma) , en un seul dossier PDF en mentionnant la référence AAC/CTVAU/2025 dans l'objet de l'e-mail ;

Et ce, avant le **22 FEV 2025** .....

Tout dossier incomplet, parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil demandé sera automatiquement écarté.

**Article 5 :**

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature et délibérer sur les résultats des examens écrit et oral cités ci-dessus.

**Article 6 :**

La liste des candidats présélectionnés pour les examens écrit et oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma).

**Article 7 :**

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sera affichée dans les locaux de l'agence.

